

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 15.10.1991	Date de révision	Date de mise en application 1.11.1991
1. Dénomination de la fonction Préparateur animalier - chef d'équipe Préparatrice animalière - cheffe d'équipe		Code fonction 6.31.017	
2. But de la fonction Diriger, contrôler et participer au travail des préparateurs animaliers d'un secteur défini.			
3. Description de la fonction <p>Outre les activités définies dans la fonction-type de "préparateur animalier/préparatrice animalière", la fonction implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'encadrement des préparateurs animaliers dans un domaine d'activité spécifique; - l'organisation des tâches liées à la gestion des élevages d'un secteur du service et la coordination entre les différentes zones d'hébergement; - la participation à la mise en oeuvre de nouveaux programmes d'expérimentation animale en collaboration avec les chercheurs; - l'application de la loi sur la protection des animaux ainsi que les règlements et procédures en vigueur (commission d'éthique) concernant notamment les autorisations en matière d'expérimentation animale; - la formation pratique des futurs préparateurs animaliers; - la responsabilité des tâches de son domaine ou secteur d'activité; - le remplacement collégial de son supérieur hiérarchique; - l'exécution d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	B	F	Cl. max. 10
Points	22	7	31	8	32	Total 100